

M. GRAY: J'appartiens au Comité depuis quelque temps. Je m'occupe de cette question depuis longtemps. Pendant des années j'ai tenté de convaincre les fonctionnaires des chemins de fer que lorsque les employés atteignent l'âge de la retraite ils doivent la prendre sans aucune exception. Sous réserve de la guerre, est-ce la règle finale maintenant?

M. HUNGERFORD: Vu l'état de guerre, je ne crois pas que nous puissions dire catégoriquement que tout est immuable, mais c'est la règle générale.

M. HANSELL: Cela ne dépendrait-il pas beaucoup des années de service de l'employé? Un homme ne reçoit pas toujours de pension lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

M. DONNELLY: Quel est cet âge?

M. HANSELL: Soixante-cinq ans.

M. HUNGERFORD: L'âge de la retraite est de soixante-cinq ans.

M. HANSELL: Il peut arriver qu'un employé ait travaillé pendant quinze ou vingt ans sans avoir droit à la pension.

M. DONNELLY: Combien la compagnie compte-t-elle maintenant d'employés de plus de soixante-cinq ans? En avez-vous une idée?

M. COOPER: Nos employés dans l'ensemble prennent tous leur retraite à soixante-cinq ans. J'en sais six qu'on a conservés après soixante-cinq ans. Leur nombre est pour ainsi dire négligeable.

M. GRAY: Ceci soulève l'autre question—je crois qu'il convient de la traiter maintenant—celle des employés retraités et pensionnés, certains d'entre eux avec de très fortes pensions, qui prennent d'autres emplois. Quelle est l'attitude de la compagnie à leur égard; j'entends surtout ceux retraités avec des pensions de \$5,000 par année qui acceptent d'autres emplois?

M. HUNGERFORD: Cette permission a été accordée dans certains cas.

M. GRAY: Pourquoi?

M. HUNGERFORD: Parfois on a besoin d'eux et parfois cela leur permet de gagner quelques dollars de plus.

M. BERCOVITCH: Il n'y a rien de vraiment répréhensible à cela.

M. HUNGERFORD: Ils doivent y être autorisés.

M. BERCOVITCH: Après tout, c'est son propre argent que l'employé reçoit comme pension.

M. GRAY: Eu égard à l'effort de guerre, ne croyez-vous pas que ceux qui reçoivent de grosses pensions pourraient être rétribués un dollar par année au lieu d'obtenir d'autres emplois?

M. HUNGERFORD: Ma foi, c'est une question d'opinion. Je l'ignore. Tout dépend de ce qu'ils font.

M. SANDERSON: Vous parlez des fonctionnaires, n'est-ce pas, monsieur Gray?

M. GRAY: Oui. Je n'ai pas peur de nommer ceux à qui je pense. J'ai à l'esprit M. W. A. Kingsland, ancien gérant général de la région centrale, qui doit avoir une grosse retraite et qui est maintenant à l'emploi de la *Dufferin Construction Company* comme coulissier, ou appelez cela comme vous voudrez.

M. HUNGERFORD: M. Kingsland a demandé et obtenu la permission l'hiver dernier de se livrer temporairement à un certain travail. Depuis, je crois que la situation a beaucoup changé et qu'il occupe un emploi plus responsable. Mais j'apprends qu'il est en quelque sorte au service de l'Etat. Je crois que ce dernier a pris possession de la propriété et que M. Kingsland aide à l'administrer.

M. GRAY: Quel est le chiffre de sa pension?

M. HUNGERFORD: Je ne saurais vous le dire pour l'instant.

M. COOPER: Je puis vous le fournir.

M. HUNGERFORD: Environ \$6,000, je crois.